

Concours des Pyramides d'Or 2017



Pyramide du Grand public - cahier des charges 2017

RIX DÉCERNÉS :

- Échelon national : La Pyramide de Vermeil
- Échelon régional : La Pyramide d'Argent

PRÉAMBULE :

Le prix du Grand public a pour objectif de communiquer sur le concours des Pyramides auprès du grand public (futurs acquéreurs ou personnes intéressés par l'immobilier. Cible très large) et ainsi pouvoir améliorer la notoriété de la FPI, des promoteurs participant au concours, et de GRDF.

La communication sur le concours des Pyramides en région, doit mettre en avant des projets exemplaires tant sur le plan de l'architecture, de l'intégration du programme dans son environnement, et du confort des logements proposés.

Les projets sont des programmes neufs ou de rénovation lourde s'apparentant à de la construction neuve, en maison individuelle groupée comme en logement collectif.

GRDF souhaite récompenser au travers de ce prix les projets qui répondent au mieux aux attentes du grand public suivant les 3 critères de sélection décrits ci-dessous.

CONCOURS REGIONAL :

Les promoteurs pourront participer aux concours des Pyramides en adressant un dossier de candidature à la région FPI.

Le jury régional sélectionnera, sur recommandation de GRDF, entre 2 et 3 dossiers à déposer sur la plateforme de la FPI. Chaque région devra présenter a minima 2 dossiers dans la catégorie Grand Public pour pouvoir concourir.

Le grand public votera, suivant les consignes de votes (annexées au cahier des charges) pour le vainqueur régional

LE DOSSIER DE PRESENTATION GRAND PUBLIC

Un gabarit de page internet devra être réalisé afin de recueillir les informations nécessaires au vote du grand public. Le format de présentation doit être synthétique, lisible et compréhensible par le grand public

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

Préambule :

- Les programmes immobiliers seront alimentés au gaz naturel.
- Les opérations présentées pour ce prix doivent être à coût maîtrisé (i.e un Bbio proche du Bbio max et un Cep proche Cep max).
- Chaque critère a un poids différent dans la notation globale du programme

1 – Design du programme (30% de la note),

- la silhouette (esthétique de la découpe formée par le toit sur la ligne de ciel, matériaux du toit ou du toit terrasse ...)
- les formes de bâtiment
- les couleurs
- les éléments de façade (matériaux, ...)

2 – Son intégration dans l’environnement (30% de la note),

- intégration des espaces extérieurs (jardins, terrasses, balcons, éclairages extérieurs),
- l’adaptation et son intégration au site (avant / après), à la géographie du terrain, à la forme de l’îlot, respect du paysage, des éléments naturels composant le paysage rivière ruisseau, ...)
- la présence de commodités à proximité du programme immobilier (commerces, transports, ...)

3 – La qualité d’usage du logement / confort du logement (40% de la note),

- le confort des logements (plans fonctionnels, vues dégagées et ouvertures recueillant l’ensoleillement, élégance des volumes, confort de la boucle à eau chaude, clarté des salles de bains, cuisines et salles de bain fonctionnelles (si logement équipé), l’esthétique des espaces « utiles et privés » comme les balcons, celliers, et caves)
- le traitement harmonieux des espaces communs (jardins, halls, ascenseurs, escaliers, stationnements)
- confort thermique et acoustique (le niveau de performance thermique minimal exigé est le niveau RT 2012 - attestation via l’étude thermique)